



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 25 juin 2024

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Mario Alain, Président et maire de la ville de Portneuf
M. Raymond Francoeur, vice-président et maire de la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne
M. Michel Blackburn, administrateur et maire de la ville de Cap-Santé
M. Marc Rivard, administrateur et conseiller à la ville de Portneuf
M. François Trottier, administrateur et conseiller à la ville de Cap-Santé
M. Marc Ouellet, administrateur et conseiller à la municipalité de Sainte-Christine D'Auvergne

Invités

Mme Mélanie Beaupré-Dion, auditrice chez Lemieux-Nolet
M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Valerie Veillette, greffière-trésorière de la Régie portneuvoise de protection incendie
M. Stéphane Genois, directeur général à la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne

24-06-057

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. François Trottier propose l'ouverture de l'assemblée.
M. Mario Alain préside l'assemblée et propose que Mme Valerie Veillette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

24-06-058

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec varia ouvert

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS PAR LA FIRME LEMIEUX-NOLET

Mme Beaupré-Dion fait la présentation du rapport des auditeurs destinés au conseil d'administration ainsi que des graphiques des résultats financiers de l'année 2023.

24-06-059

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2024

**PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le 28 mai 2024

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

24-06-060

5.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 31 mai 2024 pour un montant de 30 045.48\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

RESSOURCES HUMAINES

24-06-061

6.1 EMBAUCHE POMPIER REMPLAÇANT (POSTE TEMPORAIRE)

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie a procédé à un affichage interne tel que le prévoit la convention collective et qu'aucun pompier présentant l'exigence demandée n'a appliqué ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie a procédé à un affichage externe et a effectué un processus d'embauche pour quatre (4) candidats ;

ATTENDU QUE M. Xavier de Beaumont a réussi avec satisfaction toutes les étapes du processus de sélection ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ PAR M. Marc Rivard ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le directeur général M. Francis Perron à signer un contrat de travail avec M. Xavier de Beaumont à titre de pompier temps plein – poste remplacement pour la RÉPPI et qu'une période de probation de six (6) mois soit applicable, le tout ayant débuté le 25 juin 2024.

24-06-062

FINANCES

7.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 mai 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des déboursés par chèque au montant de 3 552.83\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présent.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

24-06-062

7.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 MAI 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 au 31 mai 2024 montant de 63 219,73\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

6.3 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2024

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 31 mai 2024

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

POINTS D'INFORMATIONS

9.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS DE MAI 2024

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois de mai 2024

9.2 SUIVI INTÉGRATION MUNICIPALITÉ

M. Francis Perron fait le suivi sur les derniers développements avec les municipalités en discussion pour une intégration future à la Régie portneuvoise de protection incendie.

CORRESPONDANCE

VARIA

24-06-063

11.1 ENTENTE SUR LE CONTRAT D'UN EMPLOYÉ-CADRE

M. Mario Alain explique une situation particulière au sujet de l'interprétation du contrat d'un employé-cadre. Il a été convenu que le contrat sera de nouveau rédigé avec les modalités définies par le conseil d'administration.

ATTENTU QUE le contrat du directeur général pouvait porter à confusion sur certaines clauses

ATTENDU QUE les deux parties désirent modifier le contrat afin d'y inscrire la nouvelle entente de façon claire

IL EST

**PROPOSÉ PAR M. RAYMOND FRANCOEUR
ET RÉSOLU**

QUE le conseil d'administration autorise M. Mario Alain, président de la Régie portneuvoise de protection incendie de signer un nouveau contrat avec M. Francis Perron, directeur général selon les modalités discutées au conseil d'administration.

11.2 ENTENTE SUR LE CONTRAT D'UN EMPLOYÉ-CADRE

Le conseil d'administration d'un commun accord demande à ce que de nouvelles démarches soient effectuées auprès de la garde côtière au sujet du transfert des appels de sauvetage sur le fleuve Saint-Laurent.

11.3 CFIP

M. Michel Blackburn demande un suivi sur le projet du CFIP, M. Perron donne les derniers détails du projet et il est convenu que M. Mario Alain fera une approche avec les concernés pour la suite.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 16 juillet 2024 à 19 :00

24-06-064

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par **M. François Trottier** que la séance soit levée à 21H30

Valerie Veillette

Valerie Veillette,
Greffière-trésorière